



HAL
open science

Penser et produire de l'habitat inclusif à Nantes : enjeux d'aménagement

Béatrice Chaudet, Christine Lamberts

► To cite this version:

Béatrice Chaudet, Christine Lamberts. Penser et produire de l'habitat inclusif à Nantes : enjeux d'aménagement. Colloque Handicap et espaces, Jun 2019, Casablanca, Maroc. pp.109-119. hal-02434898

HAL Id: hal-02434898

<https://hal.science/hal-02434898>

Submitted on 24 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Handicap et espaces

*sous la direction de
Sana Benbelli,
Jamal Khalil,
Maria Fernanda Arentsen
et Florence Faberon*

Recherches sur la cohésion sociale

Éditions

Recherches sur la cohésion sociale

Les éditions « Recherches sur la cohésion sociale » entendent éclairer tous les grands sujets des sociétés, des cultures, des politiques et du droit en expliquant qu'ils sont, depuis toujours, fondés sur la dialectique des antagonismes néfastes et des cohésions iréniques. Notre siècle issu des mouvements de décolonisation, d'une nouvelle force des phénomènes religieux, des émancipations de genre, de l'émergence du « care », c'est-à-dire de la sollicitude respectueuse portée aux autres, de toutes les solidarités y compris à l'égard des différentes situations de handicap, prétend garantir « les acquis sociaux » et les droits humains. Saura-t-il, entre inerties et dynamiques, relever les défis des pensées uniques et sectaires, de l'intolérance des combats sacralisés revisités ? Saura-t-il démasquer de nouvelles incohésions qui avancent sous l'apparence d'une cohésion en réalité imposée, d'une prétendue démocratie illibérale, de la conversion de la défense du peuple en populisme électoraliste ? Saura-t-il relativiser ? Les éditions Recherches sur la cohésion sociale présentent des publications politiques et juridiques ouvertes à toutes les sciences sociales et veulent contribuer à répondre à ces questions avec la conviction que c'est dans la recherche de la cohésion sociale que le volontarisme humain peut faire progresser le bonheur dans la Cité.

Ces éditions, en format papier et/ou numérique, comprennent des ouvrages, à auteur individuel (y compris des thèses remaniées pour grand public) ou auteurs collectifs (y compris des actes de colloques ou des « Mélanges ») ainsi qu'une publication annuelle : *Sociétés, cultures et politiques* (textes de conférences-débats et dossiers documentaires).

Penser et produire un habitat inclusif autour de l'internat Anne de Bretagne à Nantes

Béatrice CHAUDET

*Enseignante et chercheuse à l'Institut de Géographie et d'Aménagement
de l'Université de Nantes (IGARUN),*

UMR6590 CNRS ESO Espaces et Sociétés Nantes

et

Christine LAMBERTS

Ingénieure d'études CNRS,

UMR6590 CNRS ESO Espaces et Sociétés Nantes

L'institut de Géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes (IGARUN), le laboratoire de recherche Espaces et sociétés (ESO CNRS) et l'Association pour adultes et jeunes handicapés de Loire-Atlantique (APAJH 44) s'intéressent aux conditions de logement, au cadre de vie, à la sociabilité ainsi qu'à l'accessibilité des personnes handicapées et/ou âgées dans le quartier Chantenay/Saint-Anne à Nantes. L'émergence d'un projet d'implantation de logements inclusifs dans un bâtiment existant doté de services à la personne dans ce quartier est à l'origine de cette recherche-action¹.

Après une première partie sur la politique publique française de l'habitat inclusif, la deuxième porte sur la définition du périmètre d'étude retenu pour l'analyse de la qualité de l'environnement social et spatial de l'internat. La troisième se concentre sur les résultats de l'enquête menée au printemps 2019. Pour conclure, de nouveaux usages de l'espace commun de l'internat émergent du terrain. Cet espace de vie sociale et partagée a pour vocation d'être le trait d'union entre le logement et le quartier, ces derniers étant constitutifs de tout habitat inclusif.

I. L'habitat inclusif : une politique publique récente

Notion récente, l'habitat inclusif est défini comme

« un arrangement de fonctions et de dispositifs de droit commun mis en œuvre pour créer les conditions d'un habitat qui favorise la vie chez soi et dans la cité »².

Le Comité interministériel du handicap (CIH) du 2 décembre 2016 proposait de développer l'habitat inclusif en réponse à la demande des personnes handicapées de choisir leur lieu de vie. Il s'agit de construire une alternative au maintien à domicile et à la vie en établissement.

¹ Recherche avec la participation de H. Bizon, C. Courilleau, M. Déjardins, P. Menant et M. Petit, étudiants et auteurs du diagnostic territorial sous la direction de B. Chaudet (Université de Nantes, ESO Nantes), O. Kassous (Université de Nantes), N. Poirier (directrice du développement APAJH 44), C. Lamberts (vice-présidente APAJH 44).

² Jean-Luc Charlot, *Le pari de l'habitat – Vers une société plus inclusive avec et pour les personnes en situation de handicap ?*, Paris, l'Harmattan, 2016, 140 p.

Positionnée comme chef de file de la démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif par le secrétariat d'État aux personnes handicapées, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), s'associe avec la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et la Caisse nationale solidarité et autonomie (CNSA³) pour co-présider l'observatoire de l'habitat inclusif, installé le 10 mai 2017.

Le gouvernement français à travers l'observatoire de l'habitat inclusif met en œuvre une politique publique de l'habitat inclusif pour les personnes âgées et/ou handicapées⁴. La publication des textes d'applications de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, fait entrer l'habitat inclusif dans le droit commun. En ce sens, l'habitat inclusif associe une offre de services partagés en adéquation avec les besoins des personnes âgées ou en situation de handicap et un environnement urbain adapté et sécurisé. L'ambition ici étant de garantir l'inclusion sociale et spatiale des habitants en leur permettant d'être autonome à domicile.

Les départements, déjà sollicités par des promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, gestionnaires d'établissements soutiennent des projets expérimentaux d'habitats inclusifs. Pour exemple, un appel à projets conjoint, entre l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire, le département Loire-Atlantique et la métropole nantaise, est lancé dès 2018. Dans ce contexte, un cahier des charges est élaboré à l'attention des acteurs souhaitant « participer à la démarche d'habitat inclusif du 'vivre autonome sans être seul' sur le territoire départemental »⁵. 36 projets sont recensés à l'échelle du département, dont 11 à Nantes. L'article se concentre sur le projet porté par l'association APAJH 44 qui souhaite mettre en place de l'habitat inclusif autour de l'internat Anne de Bretagne, dans le quartier Chantenay/Sainte-Anne à Nantes.

Le choix résidentiel des adultes handicapés est souvent contraint, entre le maintien à domicile et l'établissement⁶ ; dès lors la perspective d'un logement adapté équipé de services dans un environnement résidentiel de qualité apparaît comme une alternative à considérer. Gestionnaire de cet internat, qui accueille actuellement des jeunes en situation de handicap et en formation continue, l'APAJH 44 souhaite faire de l'internat un espace de vie sociale et partagée au cœur du quartier. Pour appréhender les conditions de logement, le cadre de vie, la sociabilité et l'accessibilité du quartier pour les personnes handicapées, l'APAJH 44 a passé commande d'un diagnostic territorial auprès de l'Institut de géographie et d'aménagement.

³ CNSA, *Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées*, Paris, 2017, 69 p.

⁴ Hugo Bertillot, Noémie Rapegno, « L'habitat inclusif pour personnes âgées ou handicapées comme problème public », *Gérontologie et société*, 2019/2 (vol. 41/n° 159), p. 117-132.

⁵ ARS, Nantes Métropole, Conseil départemental de Loire-Atlantique, *Déploiement de l'habitat inclusive. Vivre autonome sans être seul*, Appel à candidature, Nantes, 2018, 22 p.

⁶ Isabelle Puech, Abdia Touahria-Gaillard (dir.), *L'accompagnement du handicap à domicile. Enjeux moraux, sociaux et politiques*, Grenoble, PUG, Collection Handicap, vieillissement, société, 2018, 208 p.

II. Définir le territoire de vie autour de l'internat

À l'échelle des quartiers nantais, la localisation des projets d'habitats inclusifs est soumise à plusieurs contraintes : la disponibilité d'un foncier permettant de construire un ensemble résidentiel comprenant des logements adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap ou âgées, la présence de logements adaptés déjà existants et enfin l'accessibilité et la qualité de l'environnement du quartier. Dans ce contexte, la présence de commerces, services et équipements de proximité, les solidarités et le sentiment de sécurité dans le quartier sont autant de critères auxquels les personnes handicapées portent leur attention. Pour ces raisons, la première étape de cette recherche pose les bases d'un diagnostic de territoire appliqué à la qualité de l'environnement urbain et social autour de l'internat Anne de Bretagne.

Le projet d'habitat inclusif autour de l'internat est situé dans le quartier Bellevue/Chantenay/Sainte-Anne. Ce quartier défini par la ville renvoie à un échelon administratif pour sa structuration et sa gestion. D'une superficie de 7,3 km² et comptabilisant près de 25 000 habitants, le quartier Bellevue/Chantenay/Sainte-Anne est caractérisé par sa proximité avec le centre-ville de Nantes, sa fonction résidentielle composée de plusieurs secteurs : l'un à dominante pavillonnaire autour de Chantenay et Sainte-Anne, l'autre formé de grands ensembles à Bellevue et un troisième ensemble structuré autour des zones industrielles sur les rives de Loire. Ces constats conduisent à définir le périmètre d'étude en fonction de la localisation de l'internat Anne de Bretagne et du territoire de vie de ses riverains.

Patrick Fougeyrollas identifie plusieurs variables à prendre en compte dans le Processus de production du handicap (PPH) pour permettre à une personne en situation de handicap un épanouissement tout au long de sa vie⁷. Ce cadre conceptuel permet de considérer le milieu de vie dans lequel la personne évolue. Cette approche reconnaît que la participation sociale ou la situation de handicap est le résultat d'une interaction entre les facteurs personnels et environnementaux dans une situation donnée. Que les populations soient handicapées ou non, leurs points communs résident dans le souhait de vivre en autonomie « chez soi », dans un environnement accessible et de qualité. Or, la qualité de l'environnement résidentiel dans l'espace urbain varie selon la composition de la population du quartier, la morphologie fonctionnelle et le paysage de services et d'équipements présents à proximité du logement⁸.

Les travaux menés par Paula Négron Poblète et Sébastien Lord⁹, Brigitte Nader¹⁰, Béatrice Chaudet et Pierre-Marie Chapon¹¹ s'accordent

⁷ Jean-François Ravaut et Patrick Fougeyrollas, « La convergence progressive des positions franco-québécoises », *Santé, Société et Solidarité*, n° 2, Handicaps et personnes handicapées, 2005, p. 13-27.

⁸ Laurence Cliché, Anne-Marie Séguin et Philippe Apparicio, « Qualité de l'environnement urbain autour des résidences privées pour personnes âgées à Montréal : un portrait multidimensionnel », in Paula Negron Poblète et Sébastien Lord (dir.), *Vieillesse et enjeux d'aménagement : regards à différentes échelles*, Québec, PUQ, 2012, p. 67-98.

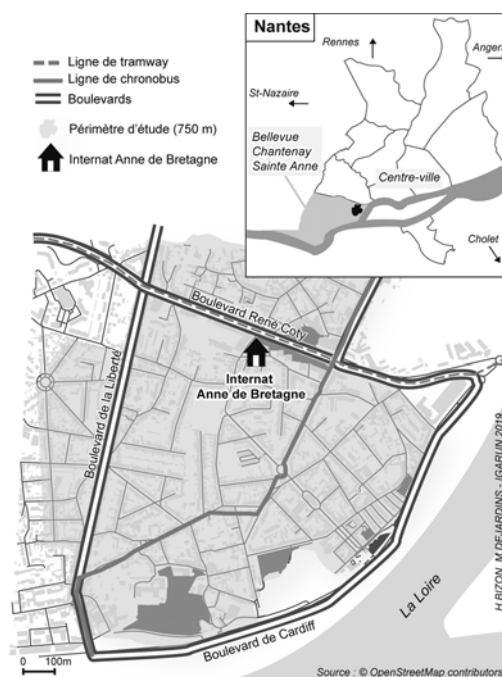
⁹ Paula Négron-Poblète, Sébastien Lord, « Marchabilité des environnements urbains autour des résidences pour personnes âgées de la région de Montréal : Application de l'audit MAPPA », *Cahiers de géographie du Québec*, n° 58/4, 2014, p. 233-257.

à définir le territoire de vie autour du domicile de la personne âgée ou handicapée entre 0,5 km² et 1,6 km². La morphologie fonctionnelle de l'espace urbain, la proximité géographique des services et équipements les plus courants et les pratiques spatiales des habitants constituent les éléments clés de la délimitation du périmètre retenu : ce dernier s'étend à 750 mètres autour de l'internat Anne de Bretagne (fig. 1).

Les illustrations ne pourront pas être en couleur.

Figure 1.

Projet d'habitat inclusif autour de l'Internat Anne de Bretagne dans le quartier Chantenay/Sainte-Anne à Nantes



L'analyse de la qualité de l'environnement urbain à cette échelle permet une caractérisation plus fine des pratiques sociales et spatiales des habitants. Le diagnostic de la qualité de l'environnement urbain de l'internat est proposé à partir d'une série d'entretiens exploratoires suivie d'une enquête par questionnaire intitulée « L'Habitat, le voisinage et la vie de quartier des habitants du quartier Chantenay/Sainte-Anne », réalisée dans le périmètre défini.

¹⁰ Brigitte Nader, « Perception, appropriation et représentations des territoires de vie des 75 ans et plus dans le XIV^e arrondissement parisien : l'apport des cartes mentales », in Jean Philippe Viriot Durandal, Christian Pihet et Pierre-Marie Chapon (dir.), *Les défis territoriaux du vieillissement*, Paris, La documentation française, p. 47-69.

¹¹ Béatrice Chaudet et Pierre-Marie Chapon (dir.), « Modes de vie, modes d'habiter des aînés : entre inclusion et exclusion », *Norois*, n° 232, 2014, 93 p.

III. Évaluer la qualité de l'environnement social et spatial de l'internat

Cette enquête s'intéresse aux conditions de logement, au cadre de vie, à la sociabilité ainsi qu'à l'accessibilité des personnes handicapées et/ou âgées dans le périmètre d'étude, que nous nommons « quartier » par la suite. Un panel de 217 personnes a été interrogé, soit 2,5 % de la population totale du quartier (tab. 1.). Les questionnaires ont été administrés en face-à-face au domicile des habitants (61 %), dans l'espace public comme les parcs et marchés du quartier (23 %) et dans des lieux associatifs (16 %).

Tableau 1.
Profil de la population enquêtée dans le quartier Chantenay/Sainte-Anne

	Effectif	%
Répartition par sexe		
Hommes	84	38,7
Femmes	133	61,3
Total	217	100
Répartition par âge		
De 18 à 29 ans	26	12,0
De 30 à 44 ans	47	21,7
De 45 à 59 ans	58	26,7
De 60 à 74 ans	51	23,5
75 ans et plus	32	14,7
Non réponse	3	1,4
Total	217	100
Répartition par PCS		
Agriculteurs, exploitants	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	12	5,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	39	18,0
Professions intermédiaires	29	13,4
Employés	35	16,1
Ouvriers	3	1,4
Retraités	74	34,1
Autres (dont inactifs)	14	6,5
Non réponse	11	5,1
Total	217	100

Source : Enquête APAJH 44 - IGARUN 2019

1. Un quartier attractif où il fait bon vivre

L'attractivité du quartier renvoie à la qualité du cadre vie et à sa composition résidentielle. Le quartier connaît un faible mouvement résidentiel : les personnes interrogées vivent en moyenne depuis 19 ans dans le quartier et 14 ans dans leur logement actuel. Les propriétaires sont en moyenne dans le quartier depuis 25,5 ans, quand les locataires ne le sont que depuis un peu plus de 9 ans.

Avec la question « De manière générale, si vous aviez à qualifier votre quartier, vous diriez qu'il est plutôt... ? », la perception générale du quartier est recherchée. Les personnes enquêtées avaient le choix entre des adjectifs antonymes (ex : Agréable/Triste, Commerçant/Résidentiel, Sécure/Insécure...). Le constat est saisissant : le quartier est perçu par

ses habitants comme agréable, calme et sécurisée pour plus de 80 % d'entre eux. La sensation d'un quartier agréable se confirme avec une note moyenne attribuée au quartier de 8/10 en tant qu'endroit pour vivre.

Les personnes interrogées ont insisté sur le cadre et la qualité de vie comme raison principale d'installation dans le quartier (36 %). Environ 28 % des résidents s'y installent pour des raisons familiales ou amicales. Le quartier est qualifié « de tout âge » pour 90 % des répondants avec la remarque récurrente d'un rajeunissement de la population d'après les plus anciens résidents. Caractérisé par la stabilité résidentielle de ses habitants, il est aussi perçu comme un territoire intergénérationnel accueillant.

Les habitants considèrent ce quartier comme bien pourvu en commerces de premier ordre (commerces d'alimentation, presse...) : 80 % des enquêtés sont satisfaits de l'offre proposée. Le quartier dispose également des équipements nécessaires aux attentes des habitants dans les domaines administratifs, associatifs, culturels, d'éducation, de santé, les parcs et jardins. La quasi-totalité des personnes interrogées est satisfaite de l'offre de transports publics (tramway, bus). Disposer d'un ensemble de commodités facilement accessibles au quotidien est un atout majeur pour la mise en place d'un habitat inclusif dans le quartier.

Outre la présence des équipements et services, le questionnaire interroge la fréquentation des lieux structurants du quartier par ses habitants. Parmi les équipements présents, le commerce de proximité *Intermarché* est amplement fréquenté par les personnes enquêtées (94 %) suivi des espaces verts : parc des Oblates et square Maurice Schwob respectivement pratiqué par 82 % et 77 % des enquêtés. Les bibliothèques connaissent en revanche des taux plus modestes de fréquentation (38 %).

En revanche, seuls 30 % des personnes interrogées déclarent fréquenter les jardins collectifs du quartier et 16 % utilisent un composteur collectif. L'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), quant à elle, est moins fréquentée (9 %). C'est toutefois un taux relativement élevé, qui pourrait croître compte-tenu de la forte demande des habitants pour accéder à des produits en circuit court ; l'association, comme beaucoup d'autres à Nantes, dispose d'une longue liste d'attente. Ces données s'expliquent aussi par la part des personnes interrogées en maison individuelle avec jardin.

En outre, l'enquête par questionnaire a mis en avant la dynamique associative du quartier. Ainsi, la maison de quartier Le Dix est un lieu attractif dans le quartier, fréquentée par plus de la moitié des personnes interrogées (53 %). Et plus généralement, 32 % des habitants sont membres ou fréquentent une association au sein du quartier, démontrant une forte implication dans la dynamique associative du quartier.

2. Solidarités de voisinage : pilier de l'habitat inclusif

L'ancrage résidentiel des habitants du quartier et la proximité résidentielle imposent le partage des espaces communs, qu'il s'agisse du hall d'immeuble, des cheminements autour du domicile, de l'accès aux commerces et services. Les habitants apprennent à se connaître lors des

rencontres dans la rue, dans les circulations d'immeuble ou autour de chez eux (77 %). Il n'est pas rare que lors d'un emménagement, les voisins viennent se présenter. Toutefois, proximité résidentielle et solidarité de voisinage ne sont pas systématiques. Pour cette raison, l'enquête interroge plusieurs aspects des relations entre voisins. Près de 90 % de notre échantillon affirme connaître des personnes dans le quartier ; pour la moitié d'entre eux, le nombre de personnes connues dans le quartier est supérieur à dix. Les fêtes de quartier ou la présence de leurs enfants dans des associations ou à l'école, et l'ancienneté dans le quartier sont autant d'éléments susceptibles de justifier cette forte interconnaissance.

Concernant la nature de ces relations entre voisins : 80 % des personnes interrogées déclarent rencontrer en moyenne une fois par semaine leurs voisins ; 90 % entretiennent des relations amicales ou cordiales. Les solidarités de voisinages dépassent la seule connaissance des habitants proches, lorsqu'elles s'étendent aux échanges de services. L'enquête révèle que les habitants interrogés peuvent compter sur 4 voisins (équivalent à quatre logements) en cas de besoins prévu ou imprévu. Et 3/4 des voisins interrogés affirment se rendre régulièrement des services divers, tels : du dépannage quotidien, du bricolage, des courses, de la garde d'enfants ou d'animaux, du prêt alimentaire ou encore de la réception de colis. Ces chiffres témoignent des sociabilités et de la volonté d'entraide entre les habitants.

Fort de l'interconnaissance entre voisins, des relations sociales et solidarités évoquées par les habitants du quartier, le projet d'habitat inclusif et d'espace de vie sociale et partagée prend tout son sens autour de l'internat Anne de Bretagne. En plus des services à la personne dont les résidents de l'habitat inclusif bénéficient, l'entraide entre voisins pourrait aussi être un atout majeur du projet. Pour aller plus loin, il convient d'explorer la perception de l'habitat, des relations de voisinage et de la vie des personnes handicapées du quartier. Il s'agit d'appréhender avec les personnes handicapées leurs choix résidentiels, leurs habitudes de vie et leurs modes d'habiter afin d'identifier les pratiques et usages de l'espace de vie sociale et partagée de l'internat. Comme le souligne Patrick Fougeyrollas¹², la participation sociale de la personne handicapée est considérée comme optimale lorsque les habitudes de vie sont réalisées sans entraves.

3. Mobilité piétonne autour de l'internat : une accessibilité différenciée

La qualité de l'environnement résidentiel conditionne les pratiques et usages des espaces proches du domicile des personnes en situation de handicap. Selon Pierre Mormiche¹³, 40 % de la population ressent parfois une gêne et des difficultés à se déplacer, à accéder aux transports, à évoluer dans leur quartier. L'accessibilité concerne donc chacun d'entre nous et pas seulement les personnes handicapées. Rappelons que la notion d'habitat inclusif lie indissociablement le logement à son

¹² Patrick Fougeyrollas, *La Funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap*, Laval, PUL, 2010, 338 p.

¹³ Pierre Mormiche, *Le handicap se conjugue au pluriel*, INSEE Première, n° 742, octobre 2000, 4 p.

environnement. Ici, la pratique de la marche autour de l'internat Anne de Bretagne et la perception des aménagements urbains ont été explorées au cours de cette enquête.

Précisons d'emblée que 85 % des enquêtés disent qu'il est facile de s'orienter dans le quartier. Ce résultat est le reflet de l'ancrage au quartier des personnes interrogées (installés depuis 19 ans en moyenne). À cela s'ajoute les perceptions des enquêtés au sujet de la circulation dans le quartier : 70 % des personnes interrogées pensent que la circulation dans les rues et les boulevards du quartier est facile, 75 % n'éprouvent pas de difficultés majeures pour traverser le boulevard René Coty et rejoindre la ligne 1 de tramway. Malgré une topographie marquée par un dénivelé important entre le quartier et les bords de Loire, 90 % des enquêtés estiment qu'il est facile de les rejoindre.

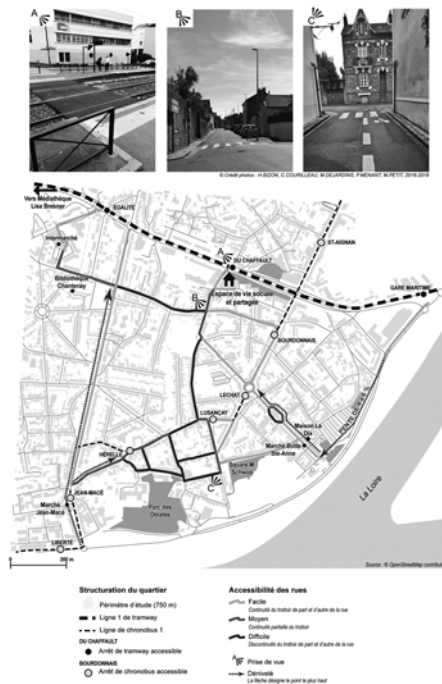
Même si la majorité des personnes interrogées estime qu'il est facile, voire très facile, de se déplacer à pied, seules 35 % d'entre elles déclarent qu'il est facile de se déplacer avec une poussette, une valise ou en fauteuil roulant dans le quartier. Dans cette étude, 35 personnes ont déclaré être elles-mêmes ou avoir un membre de leur entourage en situation de handicap, soit près de 20 % de l'échantillon. À la question, « pensez-vous que le quartier de Chantenay/Sainte-Anne est adapté aux personnes avec un handicap visuel, auditif, intellectuel ou moteur ? », la réponse est négative pour 68 % des personnes. La qualité des trottoirs est l'obstacle principal aux cheminements des piétons en situation de handicap, âgés ou habitants du quartier. La topographie du quartier, le manque de dispositif pour les différents types de handicap (signaux sonores, visuels, rampe d'accès...) ainsi que l'absence d'accessibilité de certains établissements recevant du public (ERP) peuvent être autant de freins à la pratique de la marche et usages des services et commerces de proximité. L'accessibilité cognitive de l'habitat¹⁴ n'est quant à elle jamais évoquée par les enquêtés.

Les observations menées dans les rues adjacentes de l'internat confirment que la qualité des trottoirs est un facteur limitant les possibilités de déplacements piétons et la pratique de la marche. À partir de relevés de terrain, trois types de segments de rues sont distingués en fonction de la qualité du cheminement sur le trottoir : (1) des rues où les trottoirs sont suffisamment larges pour permettre à un individu de marcher sans obstacle de chaque côté de la rue ; (2) des tronçons de rue dont l'un des trottoirs n'offre pas une circulation piétonne sécurisante ; (3) des rues pour lesquelles les trottoirs peuvent représenter un danger comme imposer de descendre du trottoir trop étroit pour marcher sur la chaussée (fig. 2).

Il ne pourra pas y avoir de photos en couleur dans l'ouvrage.

¹⁴ Ève Gardien, *L'accessibilité cognitive de l'habitat en milieu ordinaire. L'exemple des personnes ayant une trisomie 21*, rapport de recherche Les chantiers Leroy Merlin, 2019/33, 73 p.

Figure 2
Un potentiel de marchabilité différencié
autour de l'internat Anne de Bretagne



La figure 2 met en exergue une facette de l'accessibilité du quartier à travers l'observation de la continuité du cheminement sur les trottoirs. Les travaux de Sébastien Lord soulignent que l'évaluation de la marchabilité ne se limite pas à la continuité des trottoirs, mais comporte un ensemble de critères tels que les caractéristiques de la chaussée, la continuité du trottoir, les traversées, le type d'espace public, de mobilier urbain.

Pour répondre à l'un des principes de l'habitat inclusif, l'internat projette d'adosser un espace de vie sociale et partagée aux logements groupés et diffus. Il s'agit de permettre aux personnes accompagnées d'être titulaires de leur bail et de leur offrir une autonomie en proposant des logements individuels adaptés dans un environnement résidentiel de qualité. Les logements se situeront dans les rues adjacentes à l'internat. Dans ce contexte, l'inventaire des stationnements pour personne à mobilité réduite (PMR), des commerces et équipements accessibles semblent être intéressants pour aller plus loin dans l'analyse. L'accessibilité de ces équipements ne doit pas s'arrêter à la porte de l'établissement recevant du public (présence d'une rampe ou non), la présence ou non de dispositif comme une boucle à induction magnétique (système d'aide d'écoute en complément d'un appareil auditif qui permet de limiter les bruits extérieurs parasites), de pictogrammes, d'informations visuelles font également partie de l'accessibilité d'un lieu. La prochaine étape de la recherche repose sur l'analyse de la marchabilité avec les personnes handicapées afin d'agir sur les

obstacles à l'environnement et assurer l'inclusion des populations accueillies dans le cadre de ce projet d'habitat inclusif.

4. Co-concevoir un espace de vie sociale et partagée

Les observations, entretiens et résultats de l'enquête par questionnaire avec ou sans s ? ont fait émerger six projets urbains et sociaux susceptibles de répondre aux besoins des habitants du quartier. L'enquête précise que 38 % des enquêtés seraient potentiellement intéressés par la production d'habitats inclusifs adossés à un espace de vie sociale et partagée dans l'internat Anne de Bretagne.

Par ailleurs, l'ambition du gestionnaire repose sur l'ouverture des espaces communs de l'internat aux habitants du quartier, dont les personnes handicapées qui résident dans un logement autonome. L'espace de vie sociale et partagée souhaité par l'APAJH 44 pourrait prendre différentes formes.

Au regard de l'engouement pour l'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) du quartier et de l'inscription des habitants sur liste d'attente, un partenariat avec des producteurs locaux pourrait permettre aux habitants du quartier d'accéder à un panier de fruits, légumes, etc. Associé ou non à ce projet, l'espace de vie sociale et partagée pourrait aussi offrir un dépôt de pain à ces habitants dans la mesure où les boulangeries sont fermées le samedi et font partie des établissements recevant du public les moins accessibles.

Face aux défis de l'accessibilité, l'espace commun de l'internat pourrait accueillir les commerçants, les associations et les habitants du quartier dans leur démarche d'autonomie et de mise en accessibilité de leurs lieux d'activité ou d'habitation. Dans ce registre, l'accompagnement de l'accès aux données numériques pourrait également apporter des modalités de réponses aux demandes administratives en ligne.

Un projet d'habitat inclusif pour personnes handicapées et/ou âgées ne doit pas seulement se résumer à l'offre de logements adaptés. Le concept d'habitat défini comme l' « organisation des espaces de vie des individus et des groupes »¹⁵ comprend le logement et l'environnement social et spatial du lieu de vie. Autrement dit, il ne peut y avoir d'habitat inclusif sans un environnement (social et/ou spatial) inclusif. Or les logiques institutionnelles/les appels à projets d'habitats inclusifs n'intègrent pas encore systématiquement la qualité de l'environnement résidentiel au même titre que la présence de logements adaptés. De fait, le lien entre le logement et l'environnement est encore largement sous-estimé, parfois impensé, lors de l'élaboration du projet qui est encore trop souvent centré sur la conception du logement. Dans ce cas, le lien avec l'extérieur dépend des seuls professionnels, proches et familles et va à l'encontre même des principes de la ville inclusive.

Le défi de l'habitat inclusif consiste donc à prendre en compte les expériences d'habiter, les attentes des personnes en situation de handicap en termes d'offre de logements et de qualité de l'environnement résidentiel. C'est dans ce contexte que nous

¹⁵ Michel Lussault, « Habitat », in Auteurs (dir.), *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 437-442.

envisageons *une recherche action participative* permettant d'adapter l'offre d'habitat en direction des personnes handicapées. Fondée sur un protocole méthodologique participatif, cette recherche a pour ambition de prendre en considération les attentes des personnes handicapées elles-mêmes et la qualité de l'environnement résidentiel ; celui-ci comprend le logement, l'immeuble et le quartier dans lequel il est situé.